

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

OBJET :

Séance du 3 Juillet 1964

Installation d'un poste  
téléphonique supplémentaire au Palais  
des Congrès et à l'Office du  
Tourisme

Le trois Juillet mil neuf cent soixante quatre, à 20 h 30  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER,  
Maire, d'après convocations faites le 29 Juin 1964.

64086

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, IRENUSSEAU, MOUCHOT  
LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FIAHAUT, FONTANILLE, REIX, NARTEAU, ETCHEBER,  
BOUCHET, BUJARD, GACHET.

Représentés : M. LANOUÉ par M. MATRAS  
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'installation d'un poste téléphonique supplémentaire au Palais des Congrès uniquement à la disposition de l'Administrateur s'est révélée indispensable. En effet, il est majoritairement impossible de téléphoner pendant les congrès, les congressistes utilisent les installations actuelles en permanence.

D'autre part, l'installation d'une ligne spéciale directe pour l'Office du Tourisme est indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les engagements d'abonnements présentés pour ces deux réalisations par Monsieur le Chef des P.T.T. de Royan et dont le montant s'élève à 800 francs

Vu l'avis favorable émis par la Commission Lénière lors de sa séance du 26 Juin 1964,

Considérant qu'il serait en effet nécessaire d'installer ces deux lignes supplémentaires au Palais des Congrès d'une part et à l'Office du Tourisme, d'autre part.

.//.

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer l'engagement d'abonnement relatif à l'installation d'une ligne téléphonique supplémentaire au Palais des Congrès et l'abonnement pour l'installation d'une ligne à l'Office du Tourisme .
- de mandater la somme de 800 francs ( Huit cents francs) au C.C.P. n° 4210.03 à LINOGES intitulé " Centre Régional de Métonographie des Télécommunications " 5 rue Jacques de Grailly à POITIERS .
- que cette dépense sera imputée sur le chapitre XXXI du Budget de 1964 " Dépenses imprévues ".

Pait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et  
que dessus.

Ont signé au registre M. les membres présents .

Pour extrait conforme au Registre,

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



**APPROUVÉ**  
ROCHEFORT-s/MER, le 1-9 JUIL 1964  
Le Sous-Prefet.